

Commentaires du CBDCA au sujet du cadre stratégique provisoire sur l'atténuation des changements climatiques (2e période de consultation)

15 juin 2023



Le CBDCA soutient les dernières modifications au document de politique

Les révisions qui suivent ont été apportées après la première vague de consultation.

Pour atteindre les objectifs climatiques du Canada annoncés dans le Plan de réduction des émissions pour 2030, il faut obligatoirement mettre l'accent sur les émissions de GES, le carbone opérationnel et, plus tard, sur le carbone intrinsèque. Le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCA) est persuadé qu'avec de solides politiques et des mesures incitatives pour soutenir la période de transition, les codes de bâtiment comportant des exigences de réduction substantielle des GES opérationnels favoriseront la conception de bâtiments très efficaces tout en créant des milieux de vie, de travail et de loisirs abordables.

Recommandation sur les modifications apportées après la première période de consultation

Document : Considérations stratégiques en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de dispositions relatives aux émissions de gaz à effet de serre dans les codes modèles nationaux

Page 1 : Étant donné que les travaux d'élaboration techniques en matière d'émissions de GES opérationnelles sont en cours, les travaux d'élaboration politiques vont dans le même sens; les politiques qui portent exclusivement sur les émissions de GES intrinsèques seront donc abordées à compter de 2025.

Les émissions de GES intrinsèques sont une question complexe, mais de la plus haute importance. Selon Architecture 2030, environ 75 pour cent des émissions des nouveaux bâtiments entre 2018 et 2030 proviendront de matériaux et de processus de construction. Pour intégrer les émissions de GES intrinsèques dans les codes du bâtiment de 2030, le Comité canadien pour l'harmonisation des codes de construction (le « Comité des codes) doit commencer son travail sur la divulgation et les exigences d'ici 2025 au plus tard. Le Comité des codes pourra tirer parti des expériences acquises par l'entremise des initiatives (LCA2, Construction 4.0) du Conseil national de recherches (CNR), des programmes de Ressources naturelles Canada (RNC) tels que la Stratégie favorisant l'achat de produits propres et la création d'un centre d'innovation pour les matériaux de construction à faible teneur en carbone, ainsi que la Norme sur le carbone intrinsèque en construction du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et la Stratégie pour un gouvernement vert (qui établit une cible de réduction de 25 pour cent du carbone intrinsèque à compter de 2025). Il y a de nombreux exemples de normes municipales sur lesquelles le Comité des codes peut s'appuyer, notamment celles de Toronto ou de Vancouver, et de plus, des entreprises du secteur du bâtiment durable s'efforcent de réduire le GES intrinsèque, y compris des fabricants, des propriétaires de bâtiments, des architectes et des entrepreneurs généraux. Les normes volontaires comme la Norme du bâtiment à carbone zéro – Design et le programme LEED offrent aussi des exemples desquels s'inspirer.

2e période de consultation : commentaires sur les recommandations stratégiques

Recommandation 2 : La nécessité de tenir de compte de la diversité des politiques relatives aux combustibles, des plans et des cibles individuels des PT, de même que la coordination avec des éléments qui dépassent les limites du code.

La nécessité de tenir compte des différences régionales doit se limiter aux deux principes généraux suivants :

1. les codes du bâtiment devraient tenir compte du fait que l'électrification des bâtiments est la principale avenue menant à des réductions des émissions de GES, car le chauffage des locaux est le plus grand contributeur des émissions opérationnelles;
2. les codes du bâtiment devraient tenir compte de la situation future du réseau, en reconnaissant que les décisions relatives aux systèmes mécaniques ont un impact sur la source d'énergie pour le chauffage pendant 15 à 30 ans et que le gouvernement fédéral vise un réseau propre dans toutes les régions du pays d'ici 2035.

Recommandation 3 : les différences régionales (p. ex., capacité de remplacement des combustibles, disponibilité des matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans les régions nordiques et éloignées).

Les différences régionales posent un défi important, qu'il s'agisse des différences de climat, d'accès à des matériaux sobres en carbone ou d'infrastructure. Il faut tenir compte des régions telles que les territoires nordiques, où il sera particulièrement difficile de décarboner. La plupart des provinces ont des possibilités de décarbonation faciles à identifier. Le CBDCA a démontré qu'il existe une voie pour que tous les grands bâtiments du Canada atteignent le net zéro, quelle que soit la région du pays. De plus, pour la plupart des archétypes de bâtiments étudiés par le CBDCA, l'analyse de rentabilité s'est révélée favorable¹.

Recommandation 5 : l'incidence sur l'abordabilité (p. ex., interaction entre les exigences relatives à l'efficacité énergétique et aux GES en ce qui concerne les émissions de GES opérationnelles);

L'accès abordable et équitable à des maisons et des bâtiments sobres en carbone est essentiel et c'est l'un des principes fondamentaux de toute politique progressiste du bâtiment durable². Lorsque l'on tient compte de ce principe important, le « coût total de propriété » doit entrer en jeu³. Les propriétaires des bâtiments doivent calculer l'empreinte carbone du bâtiment et le coût sur sa durée de vie de la structure et ils doivent en particulier tenir compte des incidences de la hausse des coûts du carbone. Les propriétaires de maisons, les propriétaires et les locataires commerciaux doivent avoir accès à des renseignements transparents et crédibles sur la performance carbone et les coûts du carbone au moment de l'achat ou de la location.

L'investissement dans des systèmes de production d'énergie (tels que l'énergie solaire), l'amélioration de l'étanchéité à l'air et l'installation de systèmes de CVCA efficaces permettront de réaliser des économies d'énergie dès maintenant et rendront les bâtiments plus résistants aux phénomènes météorologiques exceptionnels, qui se produiront plus fréquemment avec la hausse des températures. Si l'on n'investit pas dans la résilience, le coût de l'assurance et des réparations des bâtiments aura un impact croissant sur le budget des familles canadiennes et sur les stratégies de gestion des actifs⁴. La capacité de s'abriter en toute sécurité sur place en

¹ [Décarbonation des grands bâtiments du Canada – Conseil du bâtiment durable du Canada](#)

² [Nouveaux principes de politique mondiale de WorldGBC – Conseil du bâtiment durable du Canada](#)

³ [Life-Cycle Cost Analysis \(LCCA\) – Whole Building Design Guide](#)

⁴ [Some insurers stop covering California homes over costs linked to wildfires. Is Canada next?](#)

cas de chaleur ou de froid extrêmes sera également touchée, en particulier lorsqu'elle est associée à la menace d'une panne d'électricité. Ces situations peuvent entraîner des déplacements et même des décès.

Recommandation 8 : des considérations relatives à l'adoption et à la mise en œuvre, y compris la préparation au marché, la formation, le renforcement des capacités (surveillance, examen et mise en application) ainsi que l'élaboration d'outils favorisant l'harmonisation entre les PT.

Les organisations de formation privées, les syndicats, les établissements d'enseignement postsecondaires et les fabricants offrent de la formation pour que les travailleurs acquièrent des compétences en matière de sobriété en carbone. Pour répondre à la demande de bâtiments et de rénovations sobres en carbone, nous devons coordonner l'action de l'industrie et du milieu universitaire pour combler les lacunes dans les compétences et augmenter le nombre des nouveaux arrivants dans le secteur du bâtiment. Cela comprend l'engagement et la formation de professionnels en milieu de carrière qui doivent mettre leurs connaissances à jour.

Les pénuries de main-d'œuvre auront des incidences sur le temps de réalisation des projets, mais ne devraient pas en avoir sur l'ambition des codes du bâtiment du Canada. Le CBDCA, en collaboration avec le Delphi Group, a récemment publié une « [Green Retrofit Economy Study](#) », une étude sur l'économie de la rénovation verte qui démontre où sont les pénuries actuellement et où elles seront dans le futur. La capacité et le développement de la main-d'œuvre peuvent être examinés en dehors des codes du bâtiment, par le biais de négociations fédérales, provinciales et territoriales sur les transferts fédéraux (programme Ententes sur le développement du marché du travail et programme Ententes sur le développement de la main-d'œuvre) et d'autres politiques fédérales (p. ex., immigration). Les provinces et territoires devront également mettre sur pied différents programmes de subventions pour former une importante cohorte, attirer et retenir les professionnels qualifiés (p. ex., électriciens, ingénieur en électricité ou en commandes, menuisiers, etc.). De plus, ils devront attirer de nouveaux arrivants provenant de communautés sous-représentées comme les femmes, les immigrants, les Autochtones et les personnes de couleur.